

RÉUNION DU BUREAU DELIBERATIF

Jeudi 8 décembre 2022 à 12 h 00

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire délibératif du 17 novembre 2022.

1. ESPACES NATURELS

- 1.1. *Prestations d'espaces verts par gyrobroyage et taille au lamier pour le compte de Roannais Agglomération - Accord - cadre avec la SAS CHARTIER Création*

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1. *Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente - Subvention à l'établissement : « LE 1451 » - Renaison (Restauration)*
- 2.2. *Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente - Subvention à l'établissement : PROXI BVNKPRO - Saint Germain Lespinasse (commerce d'alimentation)*
- 2.3. *Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente - Subvention à l'établissement : L'ARDOISE GOURMANDE – Montagny (restauration)*

3. HABITAT

- 3.1. *Mission de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général 2 – Année 2023 - Marché avec l'association SOLIHA LOIRE PUY DE DÔME*

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. *Fourniture et mise en œuvre de titres-restaurants - Groupement de commandes entre Roannais Agglomération (coordonnateur), la Ville de Roanne et le CCAS de la Ville de Roanne - Accord-cadre avec la SAS EDENRED FRANCE*

5. PETITE ENFANCE

- 5.1. *Maison d'Assistantes Maternelles « Les Vents d'Ange » de Saint André d'Apchon – Subvention*

6. MUTUALISATION

- 6.1. *Convention de prestations de service « Externalisation de la paie » avec le Centre de gestion de la Loire (CDG 42)*
- 6.2. *Convention de service commun pour la Gestion des Ressources Humaines entre la Ville de Roanne et Roannais Agglomération - Avenant n° 1*
- 6.3. *Convention de mise à disposition de service au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER) - Avenant n°2*

7. CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 7.1. *Approbation du procès-verbal de restitution partielle du centre aquatique Lucien Burdin à la Ville du Coteau et identification des biens de retour*